

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-quatre avril deux mil vingt-six, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Philippe BUISINE – Mme Karine ROUSSEAU – M. Philippe CAENEN, Adjoints au Maire.

Mme Annie LESAGE – Mme Dominique QUINART – Mme Christiane MEURILLON – M. Eric FORESTIER – Mme Nathalie DE LASSUS SAINT-GENIES – Mme Priscilla LE BLAN – M. Thierry DEKOKELAIRE – M. Marc DELALLEAU – M. Laurent FRANCOIS – Mme Virginie DELANNOY – M. Nicolas TACHET – M. Julien LUTUN – M. Romain CAILLET – Mme Hananne SAA – Mme Capucine MAYEUR – Mme Thaïs HUGBART, Conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. Simon LALAU Conseiller municipal.

Secrétaire de Séance : Mme Thaïs HUGBART.

N° 2026-33 - Objet : Subvention de fonctionnement 2026 à l'OGEC Sainte-Marie / convention contrat d'association.

Rapporteur : Mme Karine ROUSSEAU.

Après avoir rappelé le contrat d'association n°1 565 signé entre l'État et l'école privée Sainte-Marie, avec effet au 1^{er} septembre 2007 pour une durée de neuf ans, renouvelable par tacite reconduction ainsi que la convention y afférente entre le chef d'établissement de l'école Sainte-Marie, le Président de l'OGEC et la Commune en date du 1^{er} octobre 2007,

Madame Karine ROUSSEAU indique que la participation est basée sur le coût d'un élève de l'école publique Gutenberg (CFU 2025) : 814,42 € x 194 élèves verlinghemmois, soit 118 091,00 €.

Sur proposition de la Commission Enfance et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- décide d'octroyer à l'OGEC Sainte-Marie une subvention d'un montant de 118 091,00 € pour l'année 2026.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026, article 65748.

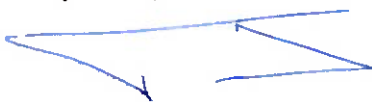
La secrétaire de séance,
Thaïs HUGBART.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/04/2026
et de la publication le 02/05/2026. Thierry BONTE, Maire.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_33
Objet :	Subvention de fonctionnement 2026 à l'OGEC Sainte-Marie / convention contrat d'association.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215906116-20260429-2026_33-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20260429-2026_33-DE-1-1_0.xml	text/xml	907 o
Document principal (Délibération) Nom original : del2026_33.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20260429-2026_33-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	53.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 avril 2026 à 15h27min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 avril 2026 à 15h44min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 avril 2026 à 15h44min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 avril 2026 à 15h44min52s	Reçu par le MI le 2026-04-30